



2017-02-014-DGS

nomenclature: 7.5.4

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 9 FEVRIER 2017****OBJET : CONVENTION ANNUELLE AVEC LA SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE**

L'an deux mille dix-sept, le neuf février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENT:

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 32



2017-02-014-DGS - CONVENTION ANNUELLE AVEC LA SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE

Monsieur le Maire expose que la SCIC Interstices Sud Aquitaine a pour objectif d'accompagner les porteurs de projet dans leur création d'activité afin de sécuriser et de tester les activités envisagées. Cet objectif s'inscrit au sein d'une volonté plus générale d'animation territoriale, de création d'emplois et de développement économique et social. Depuis 15 ans de très nombreux porteurs de projet ont ainsi pu tester leur activité et bénéficier de l'accompagnement des personnels de la SCIC.

Afin de soutenir la SCIC Interstices dans ses projets, Monsieur le Maire propose de passer une convention définissant les engagements de chacun pour l'année 2017.

Dans le cadre de cette convention, il est proposé d'accorder un soutien financier à la SCIC Interstices Sud Aquitaine, à hauteur de 7 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la convention 2017 à intervenir entre la Commune de Tarnos et la SCIC Interstices Sud Aquitaine

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget 2017.

Vote: 32

Pour: 32

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2017

Le Maire

